

Le Conseil Communal a souhaité entreprendre une étude pour l'élaboration d'un PPAS dans le périmètre désigné, afin de valoriser l'intérieur de l'îlot (affecté actuellement en parking) et d'y apporter une qualité paysagère. Un autre objectif est de maintenir un équilibre entre les différentes fonctions de l'îlot (logement, commerce, équipement) ainsi que de réduire l'impact de la voiture sur la place Dumon.

Le rapport sur les incidences environnementales a été élaboré en même temps que le schéma des affectations et le cahier des prescriptions littérales. La mise en parallèle de ces documents a été effectuée dans un double objectif de réaliser une meilleure interaction entre eux et de limitation des incidences environnementales.

Le périmètre du PPAS est délimité par la rue de l'Eglise, la rue H.Vandermaelen, la rue F.Desmedt et l'avenue de Hinnisdael.

Les grandes recommandations du PPAS sont:

- Développer un espace public à l'intérieur de l'îlot en relation avec l'extension du Stockel Square.
- Reformer le site où était prévue l'ancienne gare de bus. L'objectif est d'offrir un front bâti continu au niveau de la rue de l'Eglise et de redynamiser les commerces au-delà de la rue Blockmans.
- Prévoir la réalisation d'un alignement continu le long de l'avenue de Hinnisdael notamment en cas de démolition – reconstruction de la partie à rue de la galerie commerçante.
- Donner la possibilité de développer des niveaux supplémentaires (bureaux, logements) au-dessus du Stockel Square afin de répondre davantage à la perspective de l'avenue de Hinnisdael.
- Marquer les entrées du Stockel Square (rue de l'Eglise, avenue de Hinnisdael et vis-à-vis de la nouvelle place) par une hauteur plus importante afin de créer un appel vers cette fonction polarisante. Il s'agit aussi d'accentuer par le biais de la galerie la porosité de l'îlot.

- Préserver certains cheminements (petit chemin depuis la rue Vandermaelen et le piétonnier depuis la cité de l'Amitié) et en développer d'autres comme celui permettant de connecter la rue de l'Eglise avec l'espace public au centre de l'îlot. L'objectif est de garantir la porosité et l'accessibilité piétonne du site (dans les 4 axes).
- Diminuer au maximum les impacts de l'accessibilité motorisée en intérieur de l'îlot. Il s'agit de regrouper les accès parking et les espaces de livraisons en un point.
- Développer du parking en sous-sol à l'intérieur de l'îlot. Celui-ci répondra aux différentes affectations de l'îlot et aura pour objectif d'améliorer l'attractivité et les vues au centre de l'îlot. Ce parking servira ainsi pour les logements, commerces et équipements. Un autre objectif est de supprimer, en partie centrale, le parking de la place Dumon afin de la rendre aux piétons.
- Donner la possibilité d'étendre le Stockel Square en intérieur d'îlot et vers la rue de l'Eglise afin de permettre une continuité commerciale et de soutenir la mise en piétonnier de la rue.
- Donner la possibilité de développer des équipements scolaires supplémentaires.

